Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 8 avril 2024, à compter de 19h30, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue, Ferme-Neuve.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame, Messieurs:
Diane Sirard, mairesse
Sébastien Lavoie, conseiller
Jean-Claude Ratelle, conseiller
Richard Lévesque, conseiller
Michel Venne, conseiller
Yvon Forget, conseiller
et

Martine Charron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

ÉTAIT ABSENT

Monsieur: Sylvain Leduc, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, la mairesse déclare l'assemblée ouverte.

2024-04-105 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'APPROUVER l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe en retirant le point 15 « Mandat à PLA Architecte inc. - Réalisation d'un plan préliminaire ».

ADOPTÉE

2024-04-106 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 MARS 2024

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 mars 2024 au moins soixante-douze heures avant cette séance, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2024 du conseil municipal.

ADOPTÉE

2024-04-107 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 8 avril 2024, au montant de 903 404.01\$, soit acceptée.

ADOPTÉE

2024-04-108 REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la somme de 13 018.45\$ soit versée comme cinquième versement (5/10) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'un chargeur usagé JD 2014 (travaux publics).

QUE la somme de 2 100.00\$ soit versée comme deuxième versement (2/5) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard d'une camionnette Ford F-150 2013 (travaux publics).

QUE le service de la trésorerie en soit informé.

ADOPTÉE

2024-04-109 VENTE DE GARAGE POUR L'ANNÉE 2024

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la tenue de deux (2) ventes de garage comme prévu au règlement numéro 119.

QUE les dates respectives des ventes de garage à Ferme-Neuve pour l'année 2024 soient du 10 au 12 mai et du 31 août au 2 septembre.

2024-04-110 BUDGET RÉVISÉ 2024 - OMHHL

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte le budget révisé 2024 de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides (OMHHL), tel que déposé.

ADOPTÉE

2024-04-111 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE TÉLÉTRAVAIL POUR LES EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT que les technologies de l'information et des communications ont fait évoluer le monde du travail en facilitant les échanges et en réduisant les distances;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve désire offrir un avantage à ses employés admissibles à un cadre de travail répondant davantage à la conciliation travail - vie privée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve adopte la politique de télétravail, telle que déposée.

ADOPTÉE

2024-04-112 L'ARBRE DE LA PAIX (NON À LA VIOLENCE)

CONSIDÉRANT que l'Opération tendre la main est une activité qui se tient tous les ans depuis 1997 suite à l'initiative de l'Aféas et d'une représentante de la maison d'hébergement La Citad'Elle à Saint-Jérôme;

CONSIDÉRANT que l'Aféas locale Ferme-Neuve distribue à chaque année plus de deux cents rubans blancs en forme de « V » inversé dans la Municipalité de Ferme-Neuve;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel de travailler à l'éducation et à la sensibilisation de la communauté, particulièrement des jeunes pour que les conséquences de la violence soient mieux comprises et que cette violence cesse;

CONSIDÉRANT qu'il est de notre devoir de travailler à faire de notre environnement un lieu sans violence et ce, tout au long de l'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QU'un arbre de la paix soit désigné dans le Parc Rosina-Aubin-Piché afin que les citoyens soient sensibilisés à dire non à la violence.

ADOPTÉE

2024-04-113 DEMANDE D'EMPRUNT TEMPORAIRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal demande à la Caisse Desjardins du Coeur des Hautes-Laurentides un emprunt temporaire de 1 810 000.00\$ pour le règlement numéro 192 décrétant un emprunt de 1 810 000.00\$ pour les travaux de construction des réseaux d'aqueduc et d'égout de la 14° Rue.

QUE le conseil municipal autorise Madame Diane Sirard, mairesse et Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents requis.

ADOPTÉE

2024-04-114 BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve ne répond plus aux critères d'agrément pour détenir un bureau d'accueil touristique dans ses locaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal retire le pictogramme à l'extérieur de l'hôtel de ville indiquant le bureau d'accueil touristique puisque le service fourni ne répond plus aux critères d'agrément.

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve mette à disposition tous les guides touristiques nécessaires dans le vestibule de l'hôtel de ville.

QUE la MRC d'Antoine-Labelle en soit informée afin de retirer l'aide financière associée au bureau d'accueil touristique.

2024-04-115 OFFRES DE SERVICES DE PG SOLUTIONS - COMPTES DE TAXES EN LIGNE ET PORTAIL CITOYEN

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte les offres de services de PG Solutions au montant de 7 194.00\$ plus les taxes applicables relativement à l'achat d'une licence pour les comptes de taxes en ligne, l'implantation et la formation ainsi que les frais récurrents annuels de 1 765.00\$ plus les taxes applicables.

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents requis.

QUE ces sommes soient prises à même le surplus de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

2024-04-116 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2023-12-832 - ANALYSE DES TÂCHES ET DE LA RÉMUNÉRATION

CONSIDÉRANT la résolution 2023-12-832 adoptée le 11 décembre 2023 relativement à l'analyse des tâches et de la rémunération;

CONSIDÉRANT que ladite résolution doit être modifiée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QU'il y a lieu d'ajouter:

« **QUE** cette somme soit prise à même le surplus de fonctionnement non affecté ».

QUE cette résolution modifie la résolution 2023-12-832.

2024-04-117 RENOUVELLEMENT D'ASSURANCE - PROTECTION DES ÉLUS ET ASSURANCE DES FRAIS JURIDIQUES 2024-2025

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise la direction générale à verser la somme de 2 273.66\$ incluant les taxes applicables à BFL Canada services de risques et assurances inc. pour le paiement de la facture numéro 726619 datée du 27 mars 2024 relativement au renouvellement d'assurance pour la protection de la réputation et de la vie privée des élus et des hauts fonctionnaires municipaux ainsi que pour l'assurance remboursement des frais juridiques relatifs à la responsabilité pénale découlant d'un accident de travail pour 2024-2025.

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, les documents requis.

QUE cette somme soit prise à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

2024-04-118 VISION MUNICIPALE PARTAGÉE DE L'AFFECTATION DES TERRES PUBLIQUES DES LAURENTIDES

CONSIDÉRANT que les MRC d'Argenteuil, des Pays-d'en-Haut, des Laurentides et d'Antoine-Labelle ont sur leurs territoires respectifs des terres du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT que les activités permises sur les terres du domaine de l'État dépendent en partie des différentes affectations du territoire désignées par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) en 2015;

CONSIDÉRANT que les collectivités et l'environnement de ces quatre MRC subissent indirectement les effets des activités qui y sont pratiquées tels la villégiature, les activités de prélèvement faunique, l'accès aux plans d'eau, les interventions d'aménagement forestier ou les travaux miniers;

CONSIDÉRANT que les effets de ces activités peuvent également être occasionnés par la gouvernance et certains modes de gestion des terres du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT que certaines activités et pratiques peuvent avoir des répercussions économiques, sociales et écologiques sur le territoire municipalisé;

CONSIDÉRANT que le MRNF débutera dans les prochaines années la révision du plan d'affectation des terres publiques (PATP) des Laurentides;

CONSIDÉRANT que le PATP est établi par région administrative, qu'il définit les orientations du gouvernement pour l'utilisation et la protection du territoire public et qu'il guide la gestion et la mise en valeur des terres et des ressources de chacune des régions du Québec en tenant compte des caractéristiques qui la composent;

CONSIDÉRANT qu'en 2021, les MRC d'Argenteuil, des Pays-d'en-Haut, des Laurentides et d'Antoine-Labelle ont initié, en informant le MRNF et en étant financées par le programme d'aménagement durable des forêts (PADF), une démarche visant à établir une vision municipale partagée constituant un idéal pour les municipalités locales constituant ces MRC;

CONSIDÉRANT que dans ce contexte, les MRC souhaitent déposer au MRNF cette vision à temps pour la prochaine révision du PATP des Laurentides;

CONSIDÉRANT que de concert avec les MRC des Laurentides, d'Argenteuil et des Pays-d'en-Haut, la MRC d'Antoine-Labelle a participé et encadré l'élaboration participative de la vision municipale partagée de l'affectation des terres publiques des Laurentides;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le document intitulé « Vision municipale partagée de l'affectation des terres publiques » soit adopté.

QUE ce document, également adopté par les MRC d'Argenteuil, des Pays-d'en-Haut, des Laurentides et d'Antoine-Labelle, soit acheminé au MRNF.

ADOPTÉE

2024-04-119 AUTORISATION DE DÉPENSE - CAMPAGNE PUBLICITAIRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise une dépense de 2 500.00\$ afin de procéder à une campagne publicitaire pour promouvoir le développement économique de la Municipalité de Ferme-Neuve.

QUE cette somme soit prise à même le surplus de fonctionnement non affecté.

2024-04-120 NOMINATION AU POSTE D'ADJOINTE AU GREFFE

CONSIDÉRANT la demande reçue de l'adjointe à la direction générale et à la mairie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE Madame Josée Trudel, adjointe à la direction générale et à la mairie, soit désignée également adjointe au greffe.

QUE cette résolution abroge la résolution 2023-05-575.

ADOPTÉE

2024-04-121 ADJUDICATION DU CONTRAT FN-24-V-01 - TRAVAUX D'EXCAVATION ET DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX - MONTÉE LEBLANC - PHASE 2

CONSIDÉRANT l'appel d'offres FN-24-V-01 fait sur le système SEAO pour les travaux d'excavation et de remplacement de ponceaux - Montée Leblanc - Phase 2;

CONSIDÉRANT que six soumissions ont été reçues:

Construction B.C.K. inc.
Excapro inc.
Entreprises G.N.P. inc.
L4 Construction inc.
Pavages Multipro inc.
Construction FGK inc.
4 819 440.37\$
5 238 472.35\$
4 846 774.57\$
4 089 637.45\$
6 329 999.99\$
5 163 296.27\$

Les taxes sont incluses dans les montants ci-haut mentionnés.

CONSIDÉRANT que, selon le rapport de Monsieur Pier-Luc Pouliot, CPI, les soumissions ont été jugées conformes à notre appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'octroi du contrat FN-24-V-01 fait sur le système SEAO pour les travaux d'excavation et de remplacement de ponceaux - Montée Leblanc - Phase 2 soit accordé à L4 Construction inc. au montant de 4 089 637.45\$ incluant les taxes applicables.

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, les documents requis.

QUE Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, soit autorisé à entrer en contact avec ladite entreprise pour confirmer notre engagement.

QUE cette somme soit financée par le programme d'aide à la voirie locale (PAVL), Volet redressement.

ADOPTÉE

2024-04-122 ADJUDICATION DU CONTRAT FN-24-V-02 - SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'EXCAVATION ET DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX - MONTÉE LEBLANC - PHASE 2

CONSIDÉRANT l'appel d'offres FN-24-V-02 fait sur le système SEAO pour la surveillance des travaux d'excavation et de remplacement de ponceaux - Montée Leblanc - Phase 2;

CONSIDÉRANT le processus d'analyse des soumissions effectué le 26 mars 2024;

CONSIDÉRANT les offres reçues par les firmes suivantes:

- Équipe Laurence inc.
- WSP Canada inc.
- SCP GEOTEK

CONSIDÉRANT que le processus d'analyse des soumissions a déterminé le pointage suivant:

Équipe Laurence inc.
WSP Canada inc.
SCP GEOTEK
81.9 points
78.5 points
4.1 points

CONSIDÉRANT que l'annexe B « Bordereau de prix » du devis a été ouvert pour les firmes ayant plus de 70 points et qui se lit comme suit:

Équipe Laurence inc.
WSP Canada inc.
86 025.21\$ plus taxes
113 614.00\$ plus taxes

CONSIDÉRANT le calcul qui doit être effectué conformément à l'article 936.0.1.1 du Code municipal du Québec et qui en résulte comme suit:

Équipe Laurence inc.
WSP Canada inc.
15.33 points
11.31 points

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'octroi du contrat FN-24-V-02 fait sur le système SEAO pour la surveillance des travaux d'excavation et de remplacement de ponceaux - Montée Leblanc - Phase 2 soit accordé à Équipe Laurence inc. au montant de 86 025.21\$ plus les taxes applicables.

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, les documents requis.

QUE Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, soit autorisé à entrer en contact avec ladite entreprise pour confirmer notre engagement.

QUE cette somme soit financée par le programme d'aide à la voirie locale (PAVL), Volet redressement.

ADOPTÉE

2024-04-123 ADJUDICATION DU CONTRAT FN-24-V-03 - CONTRÔLE DES MATÉRIAUX - TRAVAUX D'EXCAVATION ET DE REMPLACEMENT DE PONCEAUX - MONTÉE LEBLANC - PHASE 2

CONSIDÉRANT l'appel d'offres FN-24-V-03 fait sur invitation pour le contrôle des matériaux - travaux d'excavation et de remplacement de ponceaux - Montée Leblanc - Phase 2;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues:

FNX-INNOV inc.
Groupe ABS
Les Services EXP inc.
121 036.48\$
112 943.39\$
64 880.39\$

Les taxes sont incluses dans les montants ci-haut mentionnés.

CONSIDÉRANT que Les Services EXP inc. ont retiré leur proposition;

CONSIDÉRANT que, selon le rapport de Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, les soumissions ont été jugées conformes à notre appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'octroi du contrat FN-24-V-03 fait sur invitation pour le contrôle des matériaux - travaux d'excavation et de remplacement de ponceaux - Montée Leblanc - Phase 2 soit accordé à Groupe ABS au montant de 112 943.39\$ incluant les taxes applicables.

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, les documents requis.

QUE Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, soit autorisé à entrer en contact avec ladite entreprise pour confirmer notre engagement.

QUE cette somme soit financée par le programme d'aide à la voirie locale (PAVL), Volet redressement.

ADOPTÉE

2024-04-124 ADJUDICATION DU CONTRAT FN-24-V-07 - ACHAT D'UNE NIVELEUSE USAGÉE

CONSIDÉRANT l'appel d'offres FN-24-V-07 fait sur invitation relativement à l'achat d'une niveleuse usagée;

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissions ont été reçues:

• Brandt Tractor 254 982.36\$

Les Entreprises Jean-Maurice Papineau Itée 74 733.75\$

Les taxes sont incluses dans les montants ci-haut mentionnés.

CONSIDÉRANT les recommandations émises dans le rapport de Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'octroi du contrat FN-24-V-07 fait sur invitation pour l'achat d'une niveleuse usagée soit accordé à Les Entreprises Jean-Maurice Papineau Itée au montant de 74 733.75\$ incluant les taxes applicables.

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, les documents requis.

QUE Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, soit autorisé à entrer en contact avec ladite entreprise pour confirmer notre engagement.

QUE cette somme soit financée par le fonds de roulement sur une période de 8 ans.

QUE la somme de 8 530.23\$ soit versée annuellement au fonds de roulement pour le remboursement de cet achat.

ADOPTÉE

2024-04-125 ADJUDICATION DU CONTRAT FN-24-V-09 - FOURNITURE, TRANSPORT ET ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE

CONSIDÉRANT l'appel d'offres FN-24-V-09 fait sur le système SEAO pour la fourniture, transport et épandage d'abat-poussière;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues:

Les Entreprises Bourget inc.
SEL ICECAT inc.
Multi Routes inc.
0.5587\$/litre
0.51\$/litre
0.453\$/litre

Les taxes sont incluses dans les montants ci-haut mentionnés.

CONSIDÉRANT que, selon le rapport de Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, les soumissions ont été jugées conformes à notre appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'octroi du contrat FN-24-V-09 fait sur le système SEAO pour la fourniture, transport et épandage d'abat-poussière soit accordé à Multi Routes inc. au montant de 0.453\$/litre incluant les taxes applicables.

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, les documents requis.

QUE Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, soit autorisé à entrer en contact avec ladite entreprise pour confirmer notre engagement.

QUE cette somme soit prise à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

2024-04-126 ADJUDICATION DU CONTRAT FN-24-V-10 - ACHAT D'UNE FAUCHEUSE ROTATIVE

CONSIDÉRANT l'appel d'offres FN-24-V-10 fait sur invitation relativement à l'achat d'une faucheuse rotative;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue:

Agricoles Ferme-Neuve inc.
 17 500.00\$ non taxable

CONSIDÉRANT que, selon le rapport de Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, la soumission a été jugée conforme à notre appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'octroi du contrat FN-24-V-10 fait sur invitation soit accordé à Agricoles Ferme-Neuve inc. au montant de 17 500.00\$ non taxable.

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents requis.

QUE Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, soit autorisé à entrer en contact avec ladite entreprise pour confirmer notre engagement.

QUE cette somme soit financée par le fonds de roulement sur une période de 5 ans.

QUE la somme de 3 500.00\$ soit versée annuellement au fonds de roulement pour le remboursement de cet achat.

ADOPTÉE

2024-04-127 ADJUDICATION DU CONTRAT FN-24-V-13 - CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE POUR LES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'appel d'offres FN-24-V-13 fait sur invitation pour la construction d'un bâtiment accessoire pour les travaux publics;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue:

• 9196-3033 Qc inc. Construction M. Piché 80.00\$/heure

Les taxes ne sont pas incluses dans le montant ci-haut mentionné.

CONSIDÉRANT que, selon le rapport de Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, la soumission a été jugée conforme à notre appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'octroi du contrat FN-24-V-13 fait sur invitation pour la construction d'un bâtiment accessoire pour les travaux publics soit accordé à 9196-3033 Qc inc. Construction M. Piché au montant de 80.00\$/heure plus les taxes applicables.

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, les documents requis.

QUE Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, soit autorisé à entrer en contact avec ladite entreprise pour confirmer notre engagement.

QUE cette somme soit prise à même le budget d'investissement.

ADOPTÉE

2024-04-128 ADJUDICATION DU CONTRAT FN-24-V-14 - CONCASSAGE D'ASPHALTE ET DE BÉTON

CONSIDÉRANT l'appel d'offres FN-24-V-14 fait sur invitation pour le concassage d'asphalte et de béton;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues:

• 2626-3350 Qc inc. (Groupe Lachaine):

Asphalte: 9.20\$/tonne Béton: 9.78\$/tonne

• 9079-9149 Qc inc. (Transport Yan Lévesque):

Asphalte: 8.17\$/tonne Béton: 7.94\$/tonne

Les taxes sont incluses dans les montants ci-haut mentionnés.

CONSIDÉRANT que, selon le rapport de Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, les soumissions ont été jugées conformes à notre appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'octroi du contrat FN-24-V-14 fait sur invitation pour le concassage d'asphalte et de béton soit accordé à 9079-9149 Qc inc. (Transport Yan Lévesque) au montant de 8.17\$/tonne incluant les taxes applicables pour le concassage d'asphalte et de 7.94\$/tonne incluant les taxes applicables pour le concassage de béton.

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, les documents requis.

QUE Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, soit autorisé à entrer en contact avec ladite entreprise pour confirmer notre engagement.

QUE cette somme soit prise à même le budget d'investissement.

ADOPTÉE

2024-04-129 ENTRETIEN DU TERRAIN DE L'ÉGLISE ET DU PRESBYTÈRE (PELOUSE ET NETTOYAGE)

CONSIDÉRANT la demande du conseil de fabrique relativement à l'entretien du terrain de l'église et du presbytère (pelouse et nettoyage);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le service des travaux publics à effectuer l'entretien du terrain de l'église et du presbytère (pelouse et nettoyage).

ADOPTÉE

2024-04-130 MANDAT POUR LE DÉPLACEMENT DU PUIT ET LE RETRAIT DE LA SERVITUDE - INTERSECTION MONTÉE LEBLANC

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal mandate Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics, à faire les démarches nécessaires afin de procéder au déplacement du puit du propriétaire situé au 1, Montée Leblanc ainsi qu'au retrait de la servitude.

QUE les coûts soient financés par le programme d'aide à la voirie locale (PAVL), Volet redressement.

2024-04-131 AUTORISATION DE DÉPENSE - RÉPARATION ET AGRANDISSEMENT DE LA SCÈNE FOREX AU PARC POIRIER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise la dépense de 7 000.00\$ pour la réparation et l'agrandissement de la scène Forex située au Parc Poirier.

QUE cette somme soit financée par le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité.

ADOPTÉE

2024-04-132 EMBAUCHE D'UN OUVRIER SPÉCIALISÉ À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT la création du poste d'ouvrier spécialisé à l'entretien des bâtiments au service des travaux publics;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un poste régulier à temps complet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal confirme l'embauche de Monsieur Anthony Bisson au poste régulier à temps complet d'ouvrier spécialisé à l'entretien des bâtiments au service des travaux publics.

QUE la date d'entrée en fonction soit le 25 mars 2024.

QUE le service de paie en soit informé.

ADOPTÉE

2024-04-133 VENTE D'UNE PARCELLE DU LOT 5 090 483

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve désire céder une parcelle du lot 5 090 483;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Madame Diane Sirard, mairesse et Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents requis relativement à la vente du lot 5 090 483 adjacent au lot 5 091 121, soit une parcelle d'environ 80 mètres carrés.

ADOPTÉE

ABSTENTION DE VOTE ET DE PARTICIPATION AUX DÉLIBÉRATIONS D'UN ÉLU

Monsieur le conseiller Michel Venne déclare que le fait de voter lors de la consultation publique sur la demande de dérogation mineure au 26, Montée Leblanc (Lot 5 090 711) est susceptible de constituer un manquement à une règle prévue au code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal. À cet égard, il confirme qu'il n'a pas participé et qu'il ne participera pas aux délibérations et qu'il ne votera pas sur ce sujet.

2024-04-134 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 26, MONTÉE LEBLANC (LOT 5 090 711)

La mairesse déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure et invite la population à se prononcer.

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT que la propriétaire du lot 5 090 711 a déposé une demande de dérogation mineure (2024-0039) au 26, Montée Leblanc, lot 5 090 711, qui a pour objet de régulariser en zone RU-09:

- L'emplacement de la cabane à sucre qui est à environ 70 mètres de la maison au lieu de 200 mètres;
- La cabane à sucre est localisée sur un terrain de 39 236.9m² au lieu de 100 000m²;

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage numéro 23 à l'article 5.9.2.

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de zonage de la Municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 23;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT que la demande concorde avec le PU;

CONSIDÉRANT le préjudice sérieux si la demande de dérogation est refusée, car la cabane à sucre devra être enlevée;

CONSIDÉRANT le faible impact sur les voisins étant donné que celleci n'est pas visible du chemin;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte la demande de dérogation mineure concernant la régularisation de l'implantation de la cabane à sucre, le tout pour le lot 5 090 711, au cadastre du Québec, zone RU-09.

ADOPTÉE

2024-04-135 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 60, CHEMIN DU DOMAINE-DES-BOULEAUX (LOT 6 216 243)

La mairesse déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure et invite la population à se prononcer.

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 6 216 243 a déposé une demande de dérogation mineure (2024-0034) au 60, Chemin du Domaine-des-Bouleaux, lot 6 216 243, qui a pour objet d'autoriser en zone REC-02:

• L'installation d'une roulotte sur un lot dérogatoire

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage numéro 23 à l'article 5.3.2.

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de zonage de la Municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 23;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 32;

CONSIDÉRANT que la demande concorde avec le PU;

CONSIDÉRANT le préjudice sérieux si la demande de dérogation est refusée, car le citoyen ne pourra pas mettre de roulotte sur son terrain;

CONSIDÉRANT l'impact majeur sur les voisins étant donné que les terrains sont de petite envergure;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve refuse la demande de dérogation mineure concernant l'implantation d'une roulotte sur un lot dérogatoire, le tout pour le lot 6 216 243, au cadastre du Québec, zone REC-02.

ADOPTÉE

2024-04-136 OFFRE DE SERVICES DU GROUPE GÉOS POUR LA RÉALISATION DE RELEVÉS SANITAIRES SUR LE CHEMIN NIBI ET AUTRES SECTEURS

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite mettre en oeuvre un plan d'action visant à mettre à niveau l'efficacité des dispositifs d'évacuation et de traitement des eaux usées des résidences isolées situées en bordure des lacs et des cours d'eau:

CONSIDÉRANT que le Ministère du Développement durable, de l'environnement et des Parcs a fourni un guide de réalisation d'un relevé sanitaire des dispositifs d'évacuation et de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT l'offre de services du Groupe GÉOS au montant de 21 350.00\$ plus les taxes applicables pour 61 propriétés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services du Groupe GÉOS pour la réalisation de relevés sanitaires sur le Chemin Nibi et autres secteurs au montant de 21 350.00\$ plus les taxes applicables pour 61 propriétés.

QUE le conseil autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, tous les documents requis.

QUE Madame Véronique Larose, directrice de l'urbanisme, soit autorisée à entrer en contact avec ladite entreprise pour confirmer notre engagement.

QUE la somme de 21 420.00\$ soit prise à même le budget d'investissement et que la somme de 3 127.16\$ soit prise à même le surplus de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

2024-04-137 RÉSEAU DE SURVEILLANCE VOLONTAIRE DES LACS (RSVL) - LAC MAJOR

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve désire acquérir des données afin d'établir le niveau trophique et de suivre l'évolution dans le temps du Lac Major;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve désire dépister les lacs démontrant des signes d'eutrophisation et de dégradation;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve désire éduquer, sensibiliser, soutenir et informer les citoyens et dresser un tableau général de la situation du Lac Major;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise Madame Véronique Larose, directrice de l'urbanisme, à effectuer une demande d'adhésion au réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) pour le Lac Major.

ADOPTÉE

2024-04-138 ADJUDICATION DU CONTRAT FN-24-V-21 - RELEVÉS D'ARPENTAGE - LOTISSEMENT - MONTÉE LEBLANC

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Ferme-Neuve désire lotir quelques terrains sur son lot 6 622 073;

CONSIDÉRANT qu'un plan de projet doit être fait par un Arpenteur-Géomètre;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres FN-24-V-21 fait sur invitation pour les relevés d'arpentage - Lotissement - Montée-Leblanc;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues:

- Létourneau et Gobeil arpenteurs-géomètres: 4 190.00\$
- Groupe Barbe et Robidoux: 2 950.00\$

Les taxes et les frais d'enregistrement ne sont pas inclus dans les montants ci-haut mentionnés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'octroi du contrat FN-24-V-21 fait sur invitation pour les relevés d'arpentage - Lotissement - Montée Leblanc soit accordé à Groupe Barbe et Robidoux au montant de 2 950.00\$ plus les taxes applicables et les frais d'enregistrement.

QUE le conseil municipal autorise Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ferme-Neuve, les documents requis.

QUE Madame Véronique Larose, directrice de l'urbanisme, soit autorisée à entrer en contact avec ladite entreprise pour confirmer notre engagement.

QUE cette somme soit prise à même le surplus de fonctionnement non affecté.

2024-04-139 CAMP DE JOUR 2024 - TAUX HORAIRE AIDE-MONITEURS/AIDE-MONITRICES - MONITEURS/MONITRICES ET COORDONNATEUR COORDONNATRICE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal adopte le taux horaire ci-dessous pour le camp de jour 2024 conformément aux prévisions budgétaires:

Aide-moniteurs(trices): 15.75\$
Moniteurs(trices): 16.50\$
Coordonnateur(trice): 19.25\$

ADOPTÉE

2024-04-140 EMBAUCHE AU POSTE DE COORDONNATRICE ET MONITRICE EN ALTERNANCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal confirme l'embauche de Madame Marie-Lee Veaudry et de Madame Mélie Piché au poste de coordonnatrice et monitrice en alternance du camp de jour pour la saison 2024.

QUE le service de paie en soit informé.

ADOPTÉE

2024-04-141 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 23-32 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 23 RELATIF AU ZONAGE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 23-32 modifiant le règlement numéro 23 relatif au zonage soit adopté.

2024-04-142 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 24-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 24 RELATIF AU LOTISSEMENT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 24-06 modifiant le règlement numéro 24 relatif au lotissement soit adopté.

ADOPTÉE

2024-04-143 ABROGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 196 IMPOSANT UNE TAXE DE SERVICES POUR LES SITES DE CAMPING ET POURVOIRIE À FERME-NEUVE AUX FINS DE L'ENTRETIEN DU CHEMIN BASKATONG/17 CIP SUR UNE LONGUEUR DE 26 KILOMÈTRES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 196 imposant une taxe de services pour les sites de camping et pourvoirie à Ferme-Neuve aux fins de l'entretien du Chemin Baskatong/17 CIP sur une longueur de 26 kilomètres soit abrogé.

ADOPTÉE

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 169-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 169 RELATIF À LA TARIFICATION DES SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE

Monsieur le conseiller Michel Venne dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 169-7 modifiant le règlement numéro 169 relatif à la tarification des services et activités de la Municipalité de Ferme-Neuve.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 169-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 169 RELATIF À LA TARIFICATION DES SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE

Monsieur le conseiller Michel Venne donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 169-7 modifiant le règlement numéro 169 relatif à la tarification et activités de la Municipalité de Ferme-Neuve.

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 190-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 190 CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UN CENTRE DE LA PETITE ENFANCE SUR LES LOTS 6 459 338 ET 6 459 339

Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 190-2 modifiant le règlement numéro 190 concernant l'implantation d'un Centre de la Petite Enfance sur les lots 6 459 338 et 6 459 339.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 190-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 190 CONCERNANT L'IMPLANTATION D'UN CENTRE DE LA PETITE ENFANCE SUR LES LOTS 6 459 338 ET 6 459 339

Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 190-2 modifiant le règlement numéro 190 concernant l'implantation d'un Centre de la Petite Enfance sur les lots 6 459 338 et 6 459 339.

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 198 RELATIF AUX ANIMAUX DOMESTIQUES

Monsieur le conseiller Richard Lévesque dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 198 relatif aux animaux domestiques.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 198 RELATIF AUX ANIMAUX DOMESTIQUES

Monsieur le conseiller Richard Lévesque donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 198 relatif aux animaux domestiques.

DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 199 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LA PROCÉDURE DE PRISE EN CHARGE D'UN CHEMIN PRIVÉ, FORESTIER, MULTIUSAGE OU DE TOLÉRANCE AINSI QUE LA CESSATION DE L'ENTRETIEN HIVERNAL ET ESTIVAL DES CHEMINS PRIVÉS, CHEMINS FORESTIERS ET MULTIUSAGES NE RÉPONDANT PAS AUX CONDITIONS DUDIT RÈGLEMENT

Monsieur le conseiller Yvon Forget dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 199 ayant pour objet d'établir la procédure de prise en charge d'un chemin privé, forestier, multiusage ou de tolérance ainsi que la cessation de l'entretien hivernal et estival des chemins privés, chemins forestiers et multiusages ne répondant pas aux conditions dudit règlement.

De plus, ledit règlement va prévoir une tarification dans les cas où la Municipalité procèdera à l'entretien que ce soit hivernal, estival ou annuel de tous les chemins privés, forestiers ou multiusages.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 199 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LA PROCÉDURE DE PRISE EN CHARGE D'UN CHEMIN PRIVÉ, FORESTIER, MULTIUSAGE OU DE TOLÉRANCE AINSI QUE LA CESSATION DE L'ENTRETIEN HIVERNAL ET ESTIVAL DES CHEMINS PRIVÉS, CHEMINS FORESTIERS ET MULTIUSAGES NE RÉPONDANT PAS AUX CONDITIONS DUDIT RÈGLEMENT

Monsieur le conseiller Yvon Forget donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 199 ayant pour objet d'établir la procédure de prise en charge d'un chemin privé, forestier, multiusage ou de tolérance ainsi que la cessation de l'entretien hivernal et estival des chemins privés, chemins forestiers et multiusages ne répondant pas aux conditions dudit règlement.

De plus, ledit règlement va prévoir une tarification dans les cas où la Municipalité procèdera à l'entretien que ce soit hivernal, estival ou annuel de tous les chemins privés, forestiers ou multiusages.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public présent.

2024-04-144 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 8 avril 2024 soit levée. Il est 20h46.

ADOPTÉE
DIANE SIRARD, Mairesse
MARTINE CHARRON, Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe

'	e la signature du présent procès-verbal utes les résolutions qu'il contient au sens municipal.
Diane Sirard, mairesse	-